

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et  
du Patrimoine Minier**

**(ANARPAM)**

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition  
d'attribution pour la sélection de consultant au  
moindre coût (SMC)**

- Evaluation des propositions techniques

**PV N° 111**

**Objet** : Formation en anglais technique au profit du personnel de  
l'ANARPAM.

*J' approuve le contenu du PV de la  
Commission ad hoc.*

**Mardi, le 08 Décembre 2025**

*08.12.2025*

*[Signature]*

## Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 08 Décembre à 10h 05 mn, la Commission ad hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Formation en anglais technique au profit du personnel de l'ANARPAM**.

### Membres :

**M. Mohamed Cheikh ABIDINE, Chef de Département Administratif, Président :**

### Membres :

- Mme. Toutou Chamekh SALEM, membre CPMP/ANARPAM ;
- M. Souleimane Mohamed M'Bareck, Membre CPMP/ANARPAM ;
- M. Med El Mokhtar DAHMADA, Consultant, Membre ;
- Mme Kandji Mody TRAORE, chef de service administratif, Membre, Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du **groupe (A)** composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. IngéSup ;
2. KOBAT SARL;
3. Bureau Cheikh Ahmed Meyine.

*L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :*

Critères	Notes
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Total	<b>100 points</b>

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi qu'il y a concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

**Conclusion :**

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **IngéSup** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un **montant de Cinq Cent Quatre Vingt Mille (580 000 MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe allouée et propose de lui attribuer par conséquent le marché susmentionné.

**Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.**

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

**Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.**

Fait le 08/12/2025 et ont signé  
Le président de la Commission ad hoc  
**Mohamed Cheikh ABIDINE**



**Membres :**

- Mme. Toutou Chamekh SALEM ;

- M. Souleimane Mohamed M'Bareck ;

- M. Med El Mokhtar DAHMADA ;

- Mme Kandji Mody TRAORE.